

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 7

Absents : 0

Date de convocation : 12 mai 2022

Date d'affichage : 12 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - POIROT Marie - GRANGE Christian - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à GRANGE Guy) - RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à GRANGE Michel) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RIVAS Natacha) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Monsieur Guy GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-05-059

Objet : Requalification du site du Col du Télégraphe : appel à projets « FEDER massif 21-27 »

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

La communauté de communes Maurienne Galibier se fait le relais de l'appel à projets dans le cadre du FEDER autour de la valorisation du patrimoine naturel et culturel et renouvellement d'une offre touristique tout public, des initiatives en faveur de pratiques vertueuses de la montagne et de la favorisation d'un tourisme durable.

Elle a ainsi considéré qu'un projet de requalification du col du Télégraphe pour en faire un lieu de vie et de valorisation des patrimoines pourrait parfaitement s'inscrire dans le plan d'action Espace Valléen 2021-2027.

Un dossier de demande d'aide aux partenaires du programme – qui peut prendre en charge une grande partie des études et des travaux - peut donc être constitué.

L'enjeu du projet est à la fois de réfléchir à l'aménagement du col par rapport à cette multitude d'activités, mais également à sa valorisation en tant que porte d'entrée sur Valloire, et ce tout en redéfinissant les différents espaces du col.

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le 23/05/2022

ID : 073-217303064-20220519-22_05_059-DE



A cet effet, la commune a commencé à travailler autour de cette problématique, notamment à travers la création de trois terrasses, dont une déjà végétalisée. Une route de contournement du tènement militaire a également été construite pour permettre le passage vers le fort aux véhicules des ayants-droits et aux visiteurs à pied.

L'objectif final est d'offrir à la clientèle touristique un point d'arrêt offrant une aire de repos, de pique-nique, un point de vue sur la vallée, un accès facile au fort.

Aussi, je vous propose de présenter ce dossier dans le cadre de l'appel à projets FEDER massif 21-27.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 12 mai 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 12 mai 2022,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de déposer un dossier pour la requalification du site du Col du Télégraphe dans le cadre de l'appel à projets FEDER massif 21-27 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23/05/2022

Affichage : 23/05/2022

Valloire, le 23/05/2022

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

